

Formalitis conseil

Pour savoir comment s'y prendre !

Vos objectifs

En amont de la réalisation de votre formalité, vous souhaitez être conseillé sur la formalisation de votre dossier et connaître les procédures et démarches à suivre, du fait :

- du montage juridique envisagé
- de l'activité exercée (réglementation spécifique liée à votre formalité, etc.)

Notre solution

Pour mettre tous les atouts de votre côté, le conseiller en formalités des entreprises de votre CCI :

- vous indique les étapes indispensables à respecter
- identifie les pièces justificatives à fournir
- analyse les documents juridiques nécessaires à votre inscription au registre du commerce et des sociétés et aux éventuelles autres déclarations complémentaires
- s'assure de votre bonne compréhension des options sociales et fiscales retenues
- vérifie votre éligibilité à l'Accre (Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise) et identifie avec vous les pièces à fournir en fonction de votre situation.

Le dispositif

Le conseiller en formalités vous accompagne dans votre démarche :

- en rendez-vous individuel et en toute confidentialité
- devient votre interlocuteur pour cette formalité
- vous oriente dans vos procédures administratives
- apporte des éléments de réponse à vos questions relatives à la formalité

FORMALITÉS



PUBLIC CONCERNÉ

Créateur, entreprise



TARIF

55 € HT - 66 € TTC le rendez-vous d'1 heure pour le créateur
68,33 € HT - 82 € TTC le rendez-vous d'1 heure pour l'entrepreneur

* TVA à 20 % à la date du 01/01/2022



MODALITÉS

Avec ou sans rendez-vous auprès du conseiller CFE de votre CCI

RENSEIGNEMENTS

01 60 79 91 91

essonne.cci.fr



CCI ESSONNE